

Mairie de La Rochette

BULLETIN MUNICIPAL (EDITION ÉTÉ 2007)

(Imprimé par nos soins)



Le secrétariat de Mairie est ouvert: les lundis après-midi de 14 heures à 16 heures 45 ; les mardis matin, mercredis matin et samedis matin de 9 heures à 11 heures 45.

**Attention : à partir du 30 juillet, et jusqu'au 27 août inclus,
Le secrétariat ne sera ouvert que les lundis après-midi**

Permanence de Monsieur le Maire, Emile GUILLAUME : les vendredis de 14 heures à 16 heures.

Téléphone / Télécopieur de la Mairie : 04 92 52 37 59 (*Patientez, la mairie décroche après les « bip »*).
adresse e-mail: villagedelarochette@wanadoo.fr.

Téléphone de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : 04 92 50 20 50.

Téléphone de la Gendarmerie de La Bâtie-Neuve : 04 92 50 31 11.

Commission chargée du compte-rendu : Jean-René ESTACHY, Jean BERNARD-REYMOND, Michel GAUTHIER.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 novembre 2006 A 20 heures 30.

Lotissement « La Fonze » : la SARL FILEC demande un lot supplémentaire (grâce à un nouveau système de récupération des eaux de pluie qui réduit la surface du terrain réservée pour la voirie). Le PC modificatif correspondant a été déposé. Le Maire demande à titre consultatif la position des conseillers sur le sujet (7 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre).

Demande des loisirs rochetains : le bureau souhaite pouvoir se réunir en hiver à la cantine-garderie pour éviter les déplacements lorsque les routes sont enneigées. Le Conseil est favorable par 6 voix pour, 2 abstentions, et 1 voix contre. Un courrier sera envoyé à l'association, avec une limite du nombre de participants à ces réunions.

Demande Mme Clément : dans le cadre de son projet de construction, Mme Clément souhaite obtenir le droit à une desserte provisoire par la RD, alors que le certificat d'urbanisme du terrain l'oblige à sortir par la RN aménagée. Le courrier a été transmis à la DDE pour avis.

Manifestations automobiles : La Farivernale les 6 & 7 janvier 2007. La Croisière blanche les 23, 24, 25, 26 janvier 2007. Le Rallye Neige des Hautes-Alpes les 2, 3, 4 février 2007. Le Maire présente les dossiers aux conseillers et informe qu'il a émis un avis favorable pour les 3 épreuves.

Urbanisme : PC déposé par M. Vicente (aménagement bâtiment pour faire des logements séparés). PC déposé par M. Pierre Pourroy (édification d'un appartement sur un étage). PC déposé et obtenu par M. Thierry Pourroy (maison nouvelle, travaux commencés). PC modificatif déposé par Mme Fache (accordé). PC modificatif mineur de la SCI Sylvabelle (Paul & Viviane Imbert), accordé. PC modificatif déposé par Mme Leclerc (pour obtenir la conformité avant une vente). Refus de conformité entreprise Galland (suite au courrier de la DDE, les erreurs ont été déclarées corrigées, et le dépôt d'un permis modificatif a été enregistré).

Dons mariages : Le Maire explique au Conseil que des dons par chèque ont été reçus par la mairie lors de deux mariages célébrés cet été à La Rochette. Pour reverser ces sommes aux bénéficiaires désignés par les donateurs, le Maire propose au Conseil de voter une subvention de 100 € à l'association sportive de l'école du Petit Larra (don récolté lors du mariage Allec-Eymery), et une subvention de 100 € à l'association des Loisirs Rochetains (don récolté lors du mariage Ollivier-Kabou). Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote (par 9 voix pour) les deux subventions proposées ci-dessus par le Maire.

Effectif scolaire : une rencontre a eu lieu avec M. Tilly, représentant de l'inspection d'académie, le lundi 27 novembre. Compte-tenu du faible effectif actuel de l'école, mais en considérant le nombre d'inscriptions attendues pour 2007/2008 et 2008/2009, la mairie espère le maintien de la classe. Réponse bientôt.

Haut-débit internet : la mairie souhaitait s'abonner à Sky DSL (système de haut-débit par satellite), mais des difficultés concernant les modalités de paiement sont apparues. Le dossier est en attente.

Eglise : M. Durand demande au nom des paroissiens s'il est possible d'installer un petit panneau d'affichage à l'église. Le conseil est d'accord.

Colis personnes âgées : 47 colis sont prévus.

Pâturages : voici en détail le résultat de notre appel à candidature :

ANDRE Gaël	Réponse :	Pas de réponse
ARNAUD David	Réponse :	OUI
ARNAUD Roland	Réponse :	NON
EARL du Plan	Réponse :	NON
GAEC de Grisolles	Réponse :	NON
GAEC du chapeau de Napoléon	Réponse :	OUI
GAEC DU Reynard	Réponse :	OUI
<i>GARCIN Georges de chez lui)</i>	<i>Réponse :</i>	<i>NON (sauf si terres disponibles autour</i>
GAUDIN Roland	Réponse :	Pas de réponse
GUILLAUME Gérard	Réponse :	NON
GUILLAUME Gilles	Réponse :	NON
HERMITTE Gérard	Réponse :	OUI
MICHEL Ludovic	Réponse :	OUI
OLLIER Jean-Philippe	Réponse :	OUI
RISPAUD Roger	Réponse :	NON
VICENTE Marie-Antoinette	Réponse :	OUI
Autre demandeur : MARCELLIN Bernard		

Le Conseil discute de la situation. Un recensement des terres pâturables, puis une visite sur place sont prévus dans un premier temps. Il est enfin discuté du problème lié au dossier de protection du captage de Forest-Saint-Julien situé au Puy.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2006 A 20 heures 30.

S.C.O.T : le dossier complet est déposé en mairie (à disposition de toute personne intéressée).

Lotissement « La Fonze » : j'ai rencontré Mme Figuière qui demande l'autorisation écrite pour pouvoir effectuer des travaux sur le réseau pluvial au niveau du chemin « privé à usage public » de Pont-Sarrazin Bas. Je présente un devis de l'entreprise Guiramand pour une part des travaux qui seraient à notre charge. Après discussion, il est décidé que M. Estachy ira observer la situation sur place et discutera avec les entrepreneurs. L'autorisation sera délivrée ensuite, si nécessaire. Le Conseil est d'accord pour cette solution par 10 voix pour. Par ailleurs, nous devons décider si les bordures fournies doivent être coulées ou posées. Enfin M. Gauthier s'inquiète de savoir si la voirie du lotissement sera goudronnée avant ou après la construction des habitations.

Pâturages O.N.F : M. Estachy a discuté avec l'O.N.F, qui gère le pâturage « forestier » du Chapeau de Napoléon (13,5 Ha). Il explique que la mairie peut reprendre la gestion de ce pâturage dès maintenant, ce qui permettrait alors d'augmenter le communal disponible à attribuer. Aucune décision n'est prise.

Voirie communale : M. Imbert explique qu'un panneau « Route Barrée » est à installer d'urgence au lieu-dit « Les sapinettes », car la route y est glacée et dangereuse. Il est discuté des écoulements d'eau sur le chemin des Reynards également. Par ailleurs trois panneaux de lieux-dits sont à installer (Les Remouroux, Les Férauds, L'Ecole).

Abribus : le terrain a été acquis. Il faut désormais contacter le service des transports scolaires du Conseil Général (M. Trouilloud), et lui demander la marche à suivre pour l'installation de cet abribus. Idem pour celui du lotissement (sur la voie opposée de la nationale 94).

Eglise : le conseil est d'accord pour l'achat d'une vitrine de 187,50 € H.T pour les affichages à l'église.

Emploi cantine-garderie : M. Bernard-Reymond explique qu'il a envoyé un courrier à l'ANPE pour demander un prolongement de 6 mois pour le contrat CAE de la cantine-garderie.

Attribution de subvention du Conseil Général des Hautes-Alpes (voirie communale): Le Conseil Général vient d'informer la mairie que le dossier de subvention a été retenu. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'attribution de cette subvention de 16 542 € du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Contrats verts : le planning pour les opérations de débroussaillage 2007 doit être fixé d'ici au 22 décembre.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 janvier 2007 A 20 heures 30.

Lotissement « La Fonze » : le nouveau devis proposé par Guiramand S.A est accepté (2000 € H.T). L'autorisation pour travailler sur le chemin de Pont-Sarrazin Bas est signée. Par ailleurs, le goudronnage de la voirie du lotissement aura lieu après les travaux. Enfin, les bordures coulées sont choisies.

Urbanisme : PC déposé par le Gaec de Grisolles pour une stabulation, par M. Cogordan André pour aménagement de bâtiment, par M. Buthion pour un lot du lotissement. Aucune observation.

Création d'un poste à durée déterminée (cadre : contrat d'accompagnement dans l'emploi / avenant de renouvellement) : M. Jean BERNARD-REYMOND, 1^{er} adjoint, propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail « cantine-garderie municipale + entretien ménager », qui prend fin le 18 janvier 2007. En clair, il est proposé au Conseil :

1) La création d'un poste de travail à durée déterminée entre le 19 janvier 2007 et le 18 juillet 2007, pour une durée hebdomadaire de travail de 23 heures.

2) De créer ce poste pour la prise en charge des enfants à la cantine-garderie municipale (garde d'enfants, animateur, cantinier), ainsi que pour l'entretien ménager des bâtiments communaux sauf l'école (cantine-garderie, mairie, salle polyvalente, église).

3) De choisir la formule du Contrat d'accompagnement dans l'emploi (avenant de renouvellement de la convention conclue avec l'Etat /ANPE, qui permet d'obtenir une aide financière de l'état).

Après discussion, les Conseillers municipaux délibèrent et décident à l'unanimité des membres présents d'accepter les 3 propositions présentées plus haut.

Pâturages: il est discuté de la possibilité de demander des terres par agriculteur individuel, même si celui-ci est lié par un GAEC. Le problème du partage reste entier. Il est décidé de réunir les demandeurs le jeudi 1^{er} février 2007 à 20 h 30 à la salle polyvalente. Une convocation écrite en recommandée sera envoyée (ou alors un courrier transmis contre reçu). Dans ce courrier, les agriculteurs demandeurs seront invités à consulter les plans en mairie en préalable à la réunion. Si il y avait des absents, la commune considérerait qu'ils ne sont plus intéressés par les pâturages communaux. Tous les conseillers acceptent la présente procédure.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} février 2007 A 20 heures 30.

Discussion avec les demandeurs de pâturages communaux : Le Conseil Municipal invite les demandeurs de pâturages à s'exprimer, pour partager dans les meilleures conditions environ 150 Ha de terres. Monsieur le Maire propose que les périodes de

pâturage autorisées soient du 01/06 au 15/10. Monsieur le Maire donne le prix de location à l'hectare : 15 €. La durée du bail serait en rapport avec la période de prime à l'herbe, soit dans la configuration actuelle : 6 ans puis 5 ans. En cas d'arrêt de l'exploitation ou de passage à la retraite, la location deviendrait caduque. M. Bernard-Reymond, premier adjoint, demande s'il y a possibilité maintenant pour tous les agriculteurs présents de s'entendre. En conclusion, il est proposé aux demandeurs de passer en mairie pour préparer précisément le partage des parcelles. Si la mairie obtient rapidement ces informations, une deuxième réunion pourra être tenue le premier jeudi de mars à la même heure qu'aujourd'hui.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2007 A 20 heures 30.

Négociation entre les demandeurs de pâturages communaux (qui sont tous présents ou représentés par un membre de leur famille) :

Le Conseil Municipal laisse les demandeurs discuter entre eux afin de trouver un terrain d'entente pour le partage des parcelles communales à louer. Un accord semble trouvé vers 22 heures. Par ailleurs, il est décidé de préparer les baux pour une durée de 6 ans (de 2007 à 2012).

Urbanisme (demandes déposées) :

Déclaration de travaux : M. Estachy Luc (toiture).

Permis de construire : Gaec Grisolles (stabulation). Lot 6 et Lot 15 du lotissement « La Fonze » (habitations).

Permis de lotir : un modificatif est déposé par la Sarl Filec pour modification du nombre de places de parkings et de l'accès au lot 12. M. Estachy Marc pour un lotissement en bordure de « La Fonze ». Ce dernier sollicite le conseil pour déterminer les besoins en voirie dans le cadre de ce permis. Après analyse, le Conseil municipal considère qu'il n'y aura pas obligation de goudronner et de mettre en place un éclairage public pour ce projet.

Urbanisme (autres) : en ce qui concerne le projet de lotissement des conjoints Garcin, le Conseil général a émis un avis favorable pour le nouveau projet de sortie transmis par le géomètre M. Toulemonde. Une réponse de la DDE préalable à notre prise de position sur le schéma d'organisation de la zone est attendue. Par ailleurs, un projet de Mme Bartel Catherine pour 3 maisons va être déposé. Enfin, monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier de M. Reynaud Marcel pour qu'une parcelle devienne constructible. Il sera répondu au demandeur qu'aucune modification du P.O.S n'est prévue à ce jour.

Demandes de subventions : le football-club de l'Avance demande une aide financière pour un voyage à Lyon. Le Conseil refuse par 7 voix (2 pour et 1 abstention). Le Conseil ne donne pas suite à une demande de subvention au secours catholique par 9 voix contre (1 pour), ainsi qu'à une demande du Fonds de solidarité pour le logement (Conseil Général), par 8 voix contre (2 pour).

Parapente : le conseil discute de la journée de parapente prévue à Manse-Vieille par Anim'avance.

Pistes cyclables : monsieur le Maire se déclare opposé au projet situé au nord de la voie ferrée (trop de propriétaires touchés, notamment « les jardins »). Il a informé le bureau d'études mandaté par la communauté de communes de l'Avance que des chemins déjà existants pourraient très bien faire l'affaire.

Salle des fêtes : le Conseil est satisfait des travaux de peinture de M. Durand (qui s'est occupé également de la porte de l'église). Par ailleurs, les tarifs de location de la salle pourraient être revus à la hausse bientôt.

Revêtement de chaussée : monsieur le Maire informe les conseillers des projets de goudronnage.

Votes budgétaires: la date du mardi 10/04/2007 est choisie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2007 A 20 heures 30.

Pâturages communaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les réunions organisées par la Mairie, en présence de **tous** les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs éligibles et intéressés par la location de pâturages communaux, ont permis de trouver un accord de principe sur le partage des terres. , les baux seront établis pour la période 2007/2012, sans possibilité de renouvellement par tacite reconduction. Il est décidé par ailleurs que l'utilisation effective des pâturages communaux sera limitée chaque année du 1^{er} juin au 15 octobre.

Demandes d'approbations de schémas d'organisation en liaison avec le P.O.S : le Conseil Municipal discute du projet de la famille Garcin, ainsi que de celui de Mme Bartel. Au cours de la discussion, il est constaté que la modification du P.O.S de décembre 2005 est susceptible d'avoir des effets plus larges que ceux qui étaient prévus au départ. Une rencontre avec la direction de la D.D.E aura lieu pour éclaircir ces questions.

Devis pour travaux de voirie : l'ouverture des devis des entreprises André J.C TP, Guiramand S.A et Ollier BTP est effectuée. L'entreprise André est choisie pour les plateformes des 2 abribus et du terrain communal du méchoui, ainsi que pour l'aménagement du parking de la mairie.

Devis réfection du mémorial de l'église : M. Durand Gérard est choisi.

Parapente à Manse-Vieille : M. Le Maire indique qu'il ne donnera pas d'autorisation pour ce type de loisirs sur la commune, car il existe une délibération l'interdisant (activité trop dangereuse dans cette zone).

Budgets : les comptes administratifs 2006 et les budgets 2007, ainsi que les affectations correspondantes, sont présentés au conseil municipal. *Le détail de ces comptes et budgets est disponible en mairie pour qui le souhaite.*

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2007 A 20 heures 30.

Permis de construire famille Clément (Pont-Sarrazin) : Mmes Clément Marie-Jeanne et Clément Florence expliquent la nécessité pour elles d'obtenir le droit à une desserte provisoire sur la RD, afin que leur permis de construire soit délivré. Le Maire explique qu'il a discuté de la situation avec le chef de la subdivision de la DDE. Ce dernier lui a indiqué qu'aucune desserte provisoire ne saurait être accordée, ce qui signifie qu'il faut sortir par l'aménagement de Pont-Sarrazin sur la RN 94. Pour finir, le Maire déclare qu'il attend une réaction de M. Le Préfet des Hautes-Alpes suite au courrier que lui a envoyé Mme Clément Marie-Jeanne. Aucune délibération n'est prise.

Approbation d'un schéma d'organisation dans la zone INAh2 du P.O.S au lieu-dit « Les Guérins » : la mairie constate que les demandeurs ont accepté la prise en charge intégrale des travaux de viabilité externe de la zone (eau potable, eau pluviale, électricité, éclairage public, télécom, ainsi que l'aménagement du chemin rural et son raccordement sur la voirie par débouché sur la Route Départementale 14), que le Conseil Général des Hautes-Alpes a émis un avis favorable sur le projet présenté de desserte sur la Route Départementale 14, que le chef de secteur territorial de la DDE des Hautes-Alpes considère qu'il n'y a plus d'obstacle à l'approbation du schéma d'organisation du projet d'urbanisme présenté. En conséquence, sur proposition du Maire, le Conseil

Municipal approuve, par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, le schéma d'organisation proposé par les Consorts Garcin dans le cadre de leur projet de lotissement aux Guérins.

Revêtement de chaussée 2007 : l'entreprise Colas est choisie. Le conseil général nous versera une subvention.

Abribus : M. Jean Bernard-Reymond propose de monter un dossier de subvention pour obtenir une aide pour le terrassement et le déplacement du pylône EDF lié à la mise en place des abribus (contact au Conseil Général : M. Eysseriq). Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Complément d'information du Maire

Lors de la dernière réunion, j'avais déclaré attendre une réaction de M. Le Préfet des Hautes-Alpes suite au courrier que lui a envoyé Mme Clément Marie-Jeanne. Ce courrier daté du 24 mai 2007, a été reçu en mairie et est lu aux conseillers. M. Le Préfet confirme que la sortie « provisoire » par la RD 14 n'est pas envisageable.

Le Conseil Municipal estime que c'est à Mme Clément Marie-Jeanne de négocier la sortie avec ses voisins (distance concernée : 42 mètres environ).

INFORMATION DE LA MAIRIE DE LA ROCHETTE A SES ADMINISTRÉS

Goudronnage

La commune de La Rochette informe la population que les travaux de goudronnage 2007 de certains chemins communaux vont débuter sous peu. En ce qui concerne les accès et chemins privés, la mairie n'a plus le droit d'engager des travaux, strictement réservés désormais aux chemins publics. Cependant, l'entreprise est susceptible de proposer aux particuliers intéressés par du goudronnage privé les mêmes tarifs que ceux obtenus par la Communauté de Communes pour la mairie de La Rochette. C'est donc aux particuliers intéressés de contacter l'entreprise COLAS sur place, ou de se renseigner auprès de la Communauté de Communes au 04 92 50 20 50.